

LA TRIBUNE DES EMPLOYÉS

DE L'ÉTAT, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

ABONNEMENT

PARIS. 3 mois. 3 fr.
6 mois. 5

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

ABONNEMENT

DEPART. 3 mois. 3 fr. 50
6 mois. 6

On s'abonne à tous les bureaux de Messageries.

Tout ce qui concerne la Tribune des Employés doit être adressé au Gérant, rue des Martyrs, 60 (FRANCO).
Le bureau est ouvert les Lundis, Mercredis et Vendredis, de 6 à 8 heures du soir.

SOMMAIRE.

De l'avancement dans les emplois publics. — Economie intérieure. — Centralisons-nous. — Cercle des employés. — Les travailleurs de la plume. — Du cumul. — Des réformes. — Le règne des capacités. — Faits divers. — Dons patriotiques. — Correspondance. — Annonces.

De l'Avancement dans les emplois publics.

Il faut, pour les employés des administrations publiques, comme pour ceux des armées de terre et de mer, créer, par la loi, des règles fixes et invariables, non-seulement sur l'admission, mais encore sur l'avancement dans les emplois.

C'est là une vérité sur laquelle tout le monde serait d'accord aujourd'hui, si les administrations ne comprenaient une foule de privilégiés qui, jusqu'à présent, ont profité de tous les abus du *népotisme* et du *favoritisme* les plus éhontés.

Je pourrais, à ce sujet, fournir de curieux détails au monde administratif et à la France entière, si, dès le début de notre glorieuse révolution, qui m'a enfin retiré de la bouche le bâillon qui la tenait close, je n'avais inscrit sur mon drapeau ces mots significatifs : Oubli du passé ! Respect des droits acquis.

Nous avons beaucoup souffert, nous autres parias de l'administration, de tous les abus, de toutes les injustices dont profitaient les privilégiés ; mais est-ce une raison pour crier vengeance et faire souffrir, à notre tour, ceux qui nous ont fait souffrir ? Je réponds : non ! et je suis certain que ce non aura de l'écho dans les cœurs de mes frères et compagnons d'infortune.

Oubli du passé, mais justice pour l'avenir. Voilà quel doit être notre cri de ralliement. J'espère que les hommes qui resteront à la tête des administrations sous le gouvernement républicain ou ceux qui leur succéderont, comprendront le sacrifice que nous faisons à l'ordre et à la discipline, et de nous tiendront compte de notre générosité et de notre esprit de concorde et d'abnégation personnelle.

Ces réflexions me sont suggérées par un

article extrait d'un autre journal par la Tribune des Employés, relativement à un des nombreux projets soumis en ce moment au Gouvernement provisoire, dans le but de prévenir désormais les abus du *népotisme* en ce qui concerne la distribution des emplois publics.

Il est donc bien entendu que les mots de *népotisme* et de *favoritisme*, et surtout celui de *corruption*, seront enfin effacés de notre dictionnaire administratif. J'engage chacun de mes nombreux camarades, plus ou moins oubliés sous les deux régimes précédents, à venir apporter ici son contingent d'idées sur cette grande question de l'admission et de l'avancement dans les emplois publics : ils l'ont tant discutée depuis qu'ils portent la chaîne administrative, qu'ils doivent avoir sur cette question une opinion bien arrêtée aujourd'hui.

Quant à moi, voici ce que je rêve depuis longtemps à ce sujet, et j'ai quelquefois eu l'imprudence de rêver tout haut.

1^o J'admets, avec l'auteur du projet en question, que dans plusieurs administrations et surtout dans les bureaux des ministères, le nombre actuel des employés peut être réduit d'un tiers.

2^o Je n'ai rien à dire non plus quant à l'examen public et au surnumérariat imposés aux postulants ; mais je ne comprendrais pas que l'on exigeât de ceux-ci un diplôme de bachelier ès-lettres et surtout de licencié en droit. Ce serait décider que les emplois publics n'appartiendront plus qu'aux *enfants de famille*, comme on les appelait encore naguères, et que pour y parvenir il faudra, avant tout, avoir assez de fortune pour pouvoir vivre sans travailler. Les écoles de droit ont-elles été accessibles jusqu'à présent aux enfants des prolétaires ? Le seront-elles par la suite ? Je le désire vivement ; mais je n'ose l'espérer. D'ailleurs, un diplôme de bachelier ès-lettres et même de licencié en droit est-il toujours un brevet de capacité ?

3^o D'après le projet, aucun avancement ne se

rait donné qu'à la suite d'un nouvel examen dont le résultat serait combiné avec les notes fournies par les chefs de service, etc. Ici encore je ne puis être d'accord avec l'auteur du projet : les examens et les notes sont d'excellentes choses ; mais ils ne suffisent pas : ils ont toujours laissé et laisseraient encore une porte ouverte à l'arbitraire. Le fils d'un collègue, quel qu'il soit, est toujours bien noté par ses chefs : les examens qu'il subirait ne manqueraient pas d'être satisfaisants. Il en serait de même de l'employé que recommanderait un *haut et puissant personnage* de la république ; car il faut le craindre, en changeant la forme de notre gouvernement, nous n'avons pas changé de caractère : nous chercherons toujours à favoriser nos parents, nos amis.

Il faut, pour l'avancement dans les emplois publics, admettre une combinaison qui accorderait, comme dans l'armée, deux tiers des vacances à l'ancienneté, un tiers au mérite, à l'intelligence, aux capacités, c'est-à-dire : au choix.

Mais afin qu'il n'y ait rien d'arbitraire dans le choix, il faut établir le système de l'élection par tous les supérieurs en grade, réunis en conseil de famille, pour désigner ceux des employés dignes de passer au choix dans les positions inférieures.

On publierait, chaque année, un annuaire contenant la liste exacte par grade et par emploi, de tous les employés à leur rang d'ancienneté, et à côté de cette liste, une autre de ceux qui, dans la proportion d'un tiers, auraient été, dans chaque division, désignés par leurs chefs et camarades pour passer au choix.

Cette désignation, pour le choix, aurait lieu par voie d'élection et au scrutin secret, de manière à éviter l'abus des *hautes influences*. L'élection aurait lieu tous les ans.

Ainsi, et en prenant pour exemple l'administration des douanes, où l'application de ce système éprouverait peut-être le plus de difficultés, une division se compose ordinairement :

1^o Pour le service sédentaire ou des bureaux, d'un receveur principal, d'un ou deux sous-inspecteurs, de plusieurs contrôleurs, receveurs, vérificateurs, commis principaux et commis expéditionnaires.

2^o Pour le service actif ou des brigades, d'un capitaine, de plusieurs lieutenants, des brigadiers et des préposés sous leurs ordres.

Chacune de ces divisions, réunies au chef-lieu sous la présidence du directeur et de l'inspecteur principal, élirait pour chaque grade, dans la proportion d'un tiers, les employés du grade inférieur jugés dignes par leur mérite, leur intelligence ou leur conduite, de profiter d'un tour de

faveur ; de manière à ce que, par exemple, pour le service sédentaire, les simples commis eussent pour juges, le directeur, l'inspecteur principal, le receveur principal, les sous-inspecteurs, les contrôleurs, les vérificateurs et les commis principaux ; et que les vérificateurs et les commis principaux, placés sur la même ligne dans la hiérarchie administrative, fussent jugés également par les titulaires des emplois supérieurs au leur, et ainsi de suite jusqu'au receveur principal qui, par conséquent, n'aurait pour juges que l'inspecteur principal et le directeur. Plus haut on devrait, comme à quelques exceptions près cela a eu lieu jusqu'à présent, n'accorder l'avancement qu'à l'ancienneté de grade.

Dans le service des brigades, il s'agirait d'abord de désigner de la même manière les simples préposés susceptibles de devenir chefs de brigade, et, parmi ceux-ci, les hommes capables d'arriver aux grades supérieurs. Et ce ne serait que sur les employés ainsi désignés que roulerait l'avancement, toujours dans la même proportion de deux tiers à l'ancienneté et d'un tiers au choix ; celui-ci désigné d'après le système électif développé plus haut.

Ainsi les employés ne seraient plus seulement jugés par leurs chefs, ils le seraient encore par leurs camarades supérieurs en grade. Et quels meilleurs juges peut avoir un employé de son mérite, que ceux de ses camarades à côté desquels il travaille et vit chaque jour, soit au bureau, soit à la ville, et qui ne le quittent pas pour ainsi dire un seul instant ?

Ce système aurait d'ailleurs pour résultat infaillible d'établir de meilleurs rapports entre les employés d'un même bureau, d'une même division, en mettant en quelque sorte les inférieurs dans la nécessité d'avoir plus d'égards, plus de déférence pour leurs aînés ou supérieurs en grade, dont ils ne sont pas cependant les subordonnés.

La liste des employés dignes de passer au choix étant ainsi arrêtée (et cette liste serait nécessairement variable puisqu'on procéderait à de nouvelles élections tous les ans) il ne s'agirait plus que d'appliquer la loi, en accordant deux vacances à l'ancienneté et une au mérite ; et si, pour compléter l'annuaire publié au commencement de l'année, chaque administration faisait paraître périodiquement à la suite de son recueil d'instructions imprimées un bulletin qui ferait connaître, d'une part, les retraites et les décès, de l'autre, les nominations aux emplois devenus vacants, chaque employé pourrait ainsi suivre tous les mouvements et se tenir exactement au courant de sa position sur le tableau de l'avancement, soit à l'ancienneté, soit au choix.

Il va sans dire que sur ce dernier tableau l'ancienneté de service déterminerait le rang des employés élus dans chaque grade.

Il serait entendu encore que l'employé dont le tour serait arrivé de passer à un emploi supérieur, soit par rang d'ancienneté, soit au choix, pourrait, s'il désirait ne pas quitter sa résidence, céder ce tour à celui qui le suivrait immédiatement, et attendre patiemment qu'une vacance se présentât dans cette résidence. Cette faculté, laissée à certains employés qui adoptent une résidence et s'y fixent pour toute leur carrière, n'aurait rien de désavantageux pour le service, et serait d'ailleurs favorable à ceux qui, pour avancer plus vite, sont toujours disposés à aller partout où ils sont envoyés.

Enfin, si pour compléter ce système il était décidé qu'aucune dégradation, qu'aucune révocation ne pourrait être prononcée que sur le vu d'une décision prise, toujours au scrutin secret, par le conseil de famille, l'employé préalablement entendu, aucun abus, aucune injustice ne serait plus à craindre, et c'est alors, et alors seulement que deviendrait vraie, pour les employés, cette maxime à inscrire en tête du code de l'organisation du travail : A chacun selon ses droits, à chacun selon son mérite !

GIRET,

Commis principal des douanes.

Économie intérieure.

Le gouvernement provisoire a rendu, cette semaine, deux décrets dont les conséquences intéressent un très-grand nombre d'employés. L'un supprime les droits d'octroi sur la viande de boucherie ; l'autre décide que ces mêmes droits sur les viandes ordinaires vont être considérablement réduits.

Cette double amélioration va permettre à beaucoup d'employés de rentrer dans Paris, d'où les exilait la nécessité de rechercher hors des barrières une économie qui pouvait être évaluée à 400 francs par an, terme moyen.

On sait, en effet, que les Batignolles, Montmartre, Belleville et la Chapelle comptent parmi leurs habitants une foule d'employés de ministères et de grandes administrations, qui, pour la plupart chargés de famille, ont le courage de faire deux fois par jour un long et pénible trajet par toutes les intempéries.

Affranchis de cette servitude, les employés auront encore l'avantage de se retrouver au centre des relations et d'y rencontrer plus facilement ces petits travaux supplémentaires auxquels se livrent, le soir, bien des hommes laborieux dont le traitement normal serait insuffisant. Ajoutons

que leurs familles cesseront de se voir privées des distractions innocentes et peu coûteuses qu'on ne trouve que dans Paris.

Ce sont là, si l'on veut, des détails de la vie intime ; mais pour beaucoup d'entre nous la vie intime a bien son prix.

Centralisons-nous.

Si nous voulons qu'une réforme juste et sage s'introduise dans l'administration, il faut accueillir, écouter et savoir apprécier les réclamations et les propositions des employés. Nous l'avons dit : Des idées de progrès viendront de la conférence au centre. Les employés sont les hommes pratiques des théories administratives ; ils sont placés de manière à bien juger des avantages ou des inconvénients de leur position, non individuellement, mais en aboutissant à un centre d'où puisse rayonner l'expression bien sentie de leurs besoins, de leurs droits et de leurs justes prétentions. Disséminés sur tous les points du territoire, divisés par leur éloignement réciproque, ils restent sans force contre l'arbitraire et les abus, parce qu'ils ne peuvent les combattre qu'isolément. Supposons les unis par une commune pensée, ils se grouperont et viendront dire aux hommes qui gouvernent l'État : « Voilà ce qui était ; voici ce qui doit être désormais. »

Si un principe équitable et libéral est soutenu par eux avec le calme, avec la dignité inhérente au bon droit à la conscience de sa propre valeur, appuyée sur la ferme volonté d'être apprécié, il faudra bien rendre justice au travail, à l'intelligence, au dévouement continu et obscur de l'employé, aux services rendus et aux droits acquis. Alors il sera vrai de dire que tous ont le droit de gravir successivement tous les degrés de l'échelle, chacun dans sa sphère et selon ses moyens, mais aussi chacun à sa place.

Les employés sont les rouages indispensables de toute administration. N'est-ce pas l'employé qui attire au pouvoir, quel qu'il soit, l'estime ou le blâme, le respect ou le mépris ? Ne formons-nous pas cet immense réseau d'agens actifs, à l'intelligence, au savoir, à la probité, au courage de qui sont confié la lettre et l'esprit des lois ; la confiance et la sincérité des relations entre les gouvernants et les gouvernés ; la sûreté et la marche régulière des transactions commerciales ? Les employés sont les feuilles de l'arbre administratif ; la sève monte au cœur ; mais si les feuilles ne vont dans l'air chercher les principes de vitalité, ou abandonner les principes nuisibles, l'arbre dépérit et meurt.

Il faut que nos camarades réunissent leurs efforts, que tous répondent à notre appel, que tous

apportent leur concours pour relever l'employé aux yeux de ceux qui, sacrifiant à un injuste préjugé, l'ont souvent regardé comme un paresseux ou un ignorant barbouilleur de papier. Il faut obliger, par la justice de notre cause, tous ceux qui jusqu'à présent nous ont divisés pour mieux nous gouverner, à nous laisser reprendre la place que méritent notre intelligence, notre utilité, notre dévouement. Sortons de l'ombre où nous avons végété jusqu'à présent, et demandons notre part de lumière au soleil de liberté qui nous éclaire.

En général tous les employés sortent des rangs de la classe moyenne ; plus riches d'instruction et de capacité que d'argent, ils ont nécessairement passé par de rudes et décisives épreuves avant d'entrer dans l'administration. Aucun d'eux en effet n'était destiné au *métier* d'employé. Ils ont reçu une éducation universitaire plus ou moins avancée, selon qu'ils se destinaient à l'instruction publique, à la magistrature ou aux armes. Mais si beaucoup étaient appelés, peu ont été élus. Instruits, peut-être, mais trompés dans leurs espérances, ils ont demandé soit à l'industrie privée, soit à l'administration publique un aliment à ce savoir qu'ils avaient acquis, à cette activité développée par l'étude.

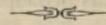
Sur cette route où les circonstances, où les besoins du pays les ont disséminés, ils ont, pour se reconnaître entre eux, la similitude de leur éducation, les sympathies nées d'une communauté de mœurs et d'intérêts. Mais comment se communiquer leurs espérances, leurs besoins, leurs désirs ? Comment arriver à adoucir les uns, à réaliser les autres ? Il faut un mode uniforme et prompt pour faire retentir en haut lieu leurs griefs, revendiquer leurs droits, réclamer la considération que certains chefs leur refusent, et arriver à la rétribution équitable de leurs labeurs.

Il est un moyen simple et puissant à la fois d'arriver à ce but. Combien de fois n'avons-nous pas regretté, dans les courts moments de loisir dont nous jouissons loin de la métropole et perdus dans les petites localités des départements ; combien de fois, dis-je, n'avons-nous pas regretté d'être privés de réunions, de cercles comme en établissent les habitants de certaines villes. Quoi de plus simple pour les employés de quelque administration que ce soit, réunis sur un certain point du territoire, que de se constituer en société, en cercle, dans un local particulier et de faire tourner au profit de l'amélioration de leur propre sort quelques-uns des moments qu'ils consacrent à de frivoles distractions. Les propositions, les projets, les vues sages et justes d'intérêts local ou général qu'ils élaboreraient dans ces réu-

nion pourraient être communiqués par eux à un organe qui, par la publicité, porterait sur les divers points du pays les idées généreuses. Les pensées utiles au bien-être de tous qui naîtraient sans doute de ces modestes et fraternelles assemblées d'hommes instruits, de travailleurs intelligents. Ce n'est que par l'union franche, ferme, universelle, que nous arriverons à combattre victorieusement l'intimidation qui pèse sur nous, nous divise et parfois nous aigrit les uns contre les autres. Les puissants frappent les faibles dans leurs ressources ; que les faibles s'unissent en un formidable faisceau que rien ne pourra rompre ; chacun y trouvera dans l'appui de tous la force de résister aux coups de l'injustice. La *Tribune* se fera avec bonheur, nous l'avons dit et nous le répétons, l'organe loyal et désintéressé des employés qui viendront à elle. Elle sera le centre où convergeront, comme en un miroir ardent, tous les rayons épars : ainsi s'allumera le flambeau qui doit tout éclairer aujourd'hui.

Mais n'oublions pas qu'il faut bannir désormais tout esprit d'antagonisme et de caste ; la réussite est à ce prix. Egaux entre nous, oublions, comme le soldat, toutes les petites rivalités du camp, et ne montons sur la brèche qu'avec un seul désir : celui de remporter une noble et généreuse victoire.

M . .



Cercle des Employés.

Au moment où s'imprimait l'article qu'on vient de lire, nous recevions la lettre suivante :

« A Messieurs les Gérants de la Tribune.

« Messieurs,

« L'association sous toutes les formes est, selon moi, la clé des nombreux problèmes que nous permet aujourd'hui de résoudre la grande révolution politique et sociale accomplie en Février. Le système de l'association doit être appliqué partout. Association de toutes les capacités pour diriger la machine gouvernementale et administrative ; association de l'intelligence, des bras et du capital pour l'organisation du travail ; association des hommes entr'eux pour s'éclairer réciproquement sur leurs droits et leurs devoirs ; association enfin en tout et pour tout.

« C'est une heureuse conception, assurément, que celle d'un journal institué pour défendre les intérêts spéciaux des employés : elle doit avoir pour résultat de les mettre en communion d'idées, et d'établir ainsi une association dont les membres seront répartis sur tous les points du pays.

« Mais ce n'est point assez. « Toute puissance est faible à moins que d'être unie, a dit le moraliste ; » l'union, c'est la concentration.

« Voyez : la plupart des corporations ont leur club ; chaque catégorie de citoyens se groupe, confère et débat ses intérêts ; chacune, peut-être, va se trouver représentée au sein de l'Assemblée nationale.

« Croyez-vous qu'il s'y trouve un seul Employé ? On peut affirmer que non.

« Si, comme tant d'autres, nous avions su nous organiser, nous réunir, former un *Cercle* où se fussent traitées les questions qui nous intéressent si vivement, où les plus capables eussent fait leurs preuves, énuméré leurs titres, nous verrions figurer dans l'État-major de la garde nationale et parmi les représentants du peuple, des hommes éclairés, énergiques, dignes de tous nos suffrages, qui sont, à l'heure qu'il est, oubliés au fond d'un bureau.

« Réparons, s'il se peut, une faute que d'autres classes n'ont point commise. Ayons désormais un centre, un point de contact, un *Cercle des Employés*. A part les intérêts politiques, il y a bien des motifs encore pour rendre une réunion de ce genre utile et agréable à tous.

« Recevez, Messieurs, etc. »

Les Travailleurs de la Plume.

Dans son premier numéro, la *Tribune des Employés* a défini l'Employé, le Travailleur de la plume.

M. Francis Wey, dans son *Vocabulaire démocratique*, un des écrits les plus remarquables de notre époque, n'hésite pas à rendre à l'employé la justice qui lui est due, et comme tous les hommes éclairés, il déplore un préjugé d'autant plus fâcheux qu'il est plus répandu dans certaines classes.

« On a, dit-il, si exclusivement honoré du titre de *travailleurs* les membres de la famille ouvrière, qu'ils finiront par s'en attribuer le monopole et par diviser le monde en travailleurs et en faîneants.

« Il est salulaire de rappeler fréquemment que chacun est appelé à entrer dans la composition de la phalange laborieuse, dont on a risqué ainsi de former une classe isolée.

« Le ministre qui organise, le représentant qui coopère à l'établissement des lois, le magistrat qui les applique, le soldat qui maintient l'ordre, le *commis*, l'*employé dans les bureaux*, le négociant dans son magasin, le publiciste, le savant, le médecin, le prêtre, le propriétaire qui dirige la culture de ses terres ou distribue le travail parmi ses ouvriers, sont tous des travailleurs.

« Tout homme occupé d'une manière utile est un travailleur.

« . . . Rien de plus inique, de plus aveugle que les préventions contre les fonctionnaires

de l'État, gens qui, dans les conditions normales des travailleurs, échangent leur intelligence et leur activité contre du pain.

« Ne faut-il pas que la société soit administrée, et dès lors les employés de tous rangs ne sont-ils pas nécessaires ? »

Du cumul.

A propos d'une étrange nomination de plusieurs membres du Gouvernement provisoire aux nouvelles chaires créées au collège de France, on a beaucoup discouru, ces jours derniers, du cumul et des cumulards. Les scrupuleux attaquent le cumul comme un inconvénient, les gens de bien le condamnent comme une immoralité, les puritains le flétrissent comme un scandale.

J'avoue que ces considérations me touchent peu. La clameur publique n'arrive jamais aux oreilles du cumulard, et d'ailleurs l'expérience a prouvé surabondamment que celui qui crie le plus n'est pas celui qui cumule le moins ; l'homme pour qui tout moyen est bon d'arriver à la fortune fera toujours bon marché de sa conscience, et se consolera avec ses appointements de l'estime que vous lui avez refusée. Le dirai-je ? Les scrupuleux seraient plus voisins du vrai, s'ils ne mettaient pas à la signification de ce mot *inconvénient*, une restriction mentale qui lui ôte toute sa valeur. Somme toute, si on n'avait à opposer au cumul que les arguments des scrupuleux, des puritains et des moralistes, il faudrait désespérer de le voir jamais disparaître ; il serait indestructible.

Il faut aller plus au fond de la question. Le cumul n'est vulnérable que comme une impossibilité et une violation du principe du droit et de la justice, ou bien les clameurs dont il est l'objet ne sont que des déclamations.

Au sujet des nominations que j'ai cités plus haut, le *National* disait : « Tout titre doit correspondre à une fonction. » C'est un non sens. Un des premiers actes du Gouvernement issu de février a été de défendre l'emploi des titres de noblesse. Est-ce parce que les titres de duc, de comte, de marquis ne correspondaient plus à une fonction ? Non assurément, mais bien parce qu'au lieu d'être la récompense des services et de la vertu, ils étaient tout simplement le fait de la naissance, et que sous un régime d'égalité, un tel privilège est un outrage à la dignité humaine. La vérité est que tout titre correspond à un mérite, et que le mérite absent, le titre doit disparaître. Là est, je pense, toute la moralité du décret.

Ce que le *National* aurait dû dire, ce que sans doute il a voulu dire, c'est que toute fonction correspond à un fonctionnaire. Dans une société

bien constituée, comme dans un corps vivant, les diverses forces vitales se traduisent et s'expriment dans un système d'organes dont aucun n'est de trop, et dont l'équilibre et le jeu forment cette activité harmonique et collective qui est la vie sociale. Sans doute tous ces organes sont coordonnés comme les forces qu'ils représentent, sans doute ils soutiennent entre eux des rapports plus ou moins prochains, sans doute encore ils sont tous des déterminations d'une force unique, la vie. Mais ils n'en conservent pas moins leur rôle propre, et c'est la maladie ou la mort, quand un d'entre eux prend une trop grande prédominance ou veut usurper sur la mission des autres organes. En d'autres termes, tout homme est appelé par la nature à remplir un devoir social dont il doit faire la vocation de sa vie entière, et à exprimer ainsi un des éléments de la société dont il est membre. Là, comme la science économique le démontre, est le principe de toute liberté ; par là seulement s'accomplit le progrès dans la masse comme dans les individus. Et comme tout devoir est antérieur et supérieur à celui qui est appelé à le remplir, j'ai eu raison de dire que toute fonction correspond à un fonctionnaire, ou ce qui est la même chose, que le fonctionnaire est postérieur à la fonction. Or, s'il en est ainsi, il est impossible à un fonctionnaire de remplir deux fonctions ; ce serait supposer qu'un organe social peut être l'expression de deux forces différentes ; ce serait admettre ce qui est faux en physiologie et ce que la science sociale nous démontre tous les jours être une monstruosité.

On se récrie : Mais il est des fonctions qui ne peuvent pas absorber la vie entière d'un homme ; sera-t-il défendu à cet homme de se partager entre des fonctions diverses ? Je n'ai qu'un mot à répondre. J'ai connu un pauvre diable qui était tout à la fois portier, commissionnaire, décrotteur, marchand d'allumettes, vendeur de contre-marches, etc. Je demande si cet homme remplissait une véritable fonction.

Ce que je dis des fonctions sociales en général est vrai des fonctions publiques en particulier. Toutes ont assez d'importance pour absorber l'activité entière d'un individu. S'il en est autrement, c'est que ce ne sont pas de véritables fonctions, mais des excroissances parasites que le progrès du corps social vers le bien-être doit faire disparaître à la fin.

Ce sont là les éléments des principes sociaux. Mais la science sociale est si nouvelle encore pour un grand nombre d'esprits que peut-être on aura peine à les comprendre. Je les livre à la réflexion des lecteurs, et je passe au second point de ma proposition, qui n'est qu'une conséquence

du premier. Je dis que le cumul est une violation du principe du droit et de la justice.

Par cela seul que toute fonction correspond à un fonctionnaire, il s'ensuit que la fonction est la propriété de celui à qui elle correspond. Le cumulard est donc un usurpateur pour ne pas dire plus. Je le compare au monopoleur qui interdit à ses voisins la jouissance du droit de vendre, de produire et de consommer, et par conséquent le droit de vivre. On a prouvé que dans l'ordre industriel, le monopole, négation de l'égalité et de la justice, était une maladie dont la société devait se guérir au plus vite si elle ne voulait périr. Les mêmes arguments peuvent être employés contre le cumul : c'est le chancre du corps politique.

L'expression économique de la fonction, c'est le salaire, la rétribution, l'appointement ; je ne tiens pas aux termes. Dans la distribution des biens qu'elle a faite au genre humain, la providence a si bien calculé les parts, qu'aucun membre ne doit avoir rien de moins ni de trop, que ce qui lui revient peut seul lui être attribué. Malheureusement les hommes n'ont pas toujours suivi cette économie divine, ou plutôt ils en sont encore à chercher à la découvrir. La première vérité de cette économie qu'on ait commencé à entrevoir, c'est qu'il est impossible à un homme de recevoir deux salaires, sans quoi, il est certain qu'un autre homme se trouvera dépouillé. Tout à l'heure on pouvait voir ce que certaines personnes doivent entendre par les inconvénients du cumul ; j'espère bien qu'on commence à concevoir où pourrait se trouver l'immoralité.

On réclame en faveur des cumulards qui ne perçoivent point de traitements pour les fonctions qu'ils remplissent. Distinction vaine. De deux choses l'une : ou ces fonctions sont utiles à la vie du corps social, et en ce cas elles ont droit à un salaire et n'existent que pour et par ce salaire ; ou bien ce sont des fonctions purement honorifiques, mais alors ce ne sont pas des fonctions, ce sont des titres, et comme je l'ai dit plus haut, elles doivent correspondre à un mérite, à une vertu.

Le fonctionnaire qui fait remise de son traitement à la société, pour occuper deux emplois utiles, n'est pas quitte pour cela envers elle ; il n'a pas satisfait entièrement à la justice. De ces deux emplois, il en est un qu'il usurpe, et dont il écarte celui à qui cet emploi appartient. Tout individu écarté de la position qui est son bien, n'en peut retrouver une autre dans la société ; il a donc droit à une indemnité de la part de celui qui l'exproprie, et ce n'est que quand il

a reçu cette indemnité, que le droit commence à recevoir une satisfaction.

C'est le pressentiment de cette vérité qui fait crier au scandale, à l'inconvénient, à l'immoralité contre le cumul et les cumulards. Ces vérités elles-mêmes sont les premières lueurs d'une métaphysique de la société qui doit un jour briller dans toute sa splendeur à la raison de tous. Ce jour-là, c'en sera fait des cumulards et du cumul.

A. L. D.

Des Réformes.

Dans tous les ministères, dans toutes les administrations publiques, des commissions ont été chargées de réorganiser le personnel et le service des bureaux. Ces commissions ont été composées *uniquement* de directeurs et de chefs de division, dont la plupart avaient droit à la retraite. Comment peut-on, dès lors, espérer des réductions dans le personnel et des diminutions dans les appointements ?

Et puis, comment se fait-il que sous le régime de l'égalité, on n'ait pas admis dans ces commissions des employés de grades inférieurs, qui seraient nommés par leurs camarades pour proposer les améliorations possibles? Eux seuls le feront; eux seuls défendront les intérêts du prolétariat des bureaux; eux seuls arriveront à des économies; eux seuls demanderont que l'on accorde désormais aux petits commis un salaire qui leur permette de vivre au lieu de végéter.

Dans les conseils de guerre, le soldat vote avant le colonel. Les commissions de réorganisation sont bien plus redoutables que les conseils de guerre, car elles ne jugent pas seulement quelques individus, mais des masses. Nous entrons dans une voie nouvelle; nous marchons à grands pas vers une réforme sociale; et certes, l'organisation des administrations publiques a besoin d'être grandement améliorée.

En attendant ce jour tant désiré, nous inscrivons sur notre drapeau la devise *Espoir et Courage*, au-dessous des mots: *Liberté, Égalité, Fraternité*.

Le règne des capacités.

Le mouvement révolutionnaire qui remplace tous les fonctionnaires serviles, tous les juges et présidents plus dévoués au pouvoir qu'à la loi, toutes les sangsues du budget, tous les favorisés du népotisme, en un mot tous les frélons de la ruche, à toutes nos sympathies. Nous sommes révolutionnaires en ce sens, et des plus dévoués. Nous voulons l'économie et la justice en même

temps que l'ordre et la liberté. Guerre aux anciens abus et aux nouveaux, telle est notre devise. Nous plaçons au premier rang des devoirs du gouvernement, l'amélioration du sort des travailleurs, le bien-être du peuple, le respect des droits de tous. Nous ne bornons pas nos vœux à des phrases, et nous ne croyons pas que les phrases seules (et souvent quelles phrases!) soient des titres suffisants aux fonctions publiques. Nous demandons enfin l'application de la maxime saint-simonienne: A chacun selon sa capacité. (La Liberté.)

FAITS DIVERS.

On n'évalue pas à moins d'une centaine le nombre des clubs formés actuellement à Paris, et qui presque tous ouvrent chaque soir leurs portes à la multitude des citoyens. Or, cent lieux de rendez-vous pouvant contenir l'un dans l'autre de huit cents à mille personnes, cela fait un total d'environ 90.000 individus constitués quotidiennement, entre sept et dix heures du soir, pour discuter, plus ou moins sérieusement, sur les destinées de l'État.

— Les ouvriers-employés des diverses administrations des chemins de fer du Nord, d'Orléans et de Rouen, se sont réunis au nombre de 354, dans un banquet fraternel qui a eu lieu aux Vendanges de Bourgogne. Le but principal de cette réunion était la création d'un comité central spécial auquel les ouvriers ont remis le soin de désigner, pour leur corporation, un candidat à l'Assemblée nationale.

— DÉCRET. — Le gouvernement provisoire décrète :

Une commission sera chargée de présenter un rapport sur les questions relatives au cumul des fonctions salariées.

Cette commission sera composée des sous-secrétaires généraux directeurs, ou chefs de division, choisis par chaque ministre dans les différents services.

Elle sera présidée par le citoyen Flocon, membre du gouvernement provisoire.

La commission se réunira au ministère des finances.

Fait à Paris, en conseil du gouvernement, le 22 avril 1848.

Dons patriotiques.

Le directeur des postes à Carcieux abandonne les intérêts de son cautionnement pour l'année courante et jusqu'en 1850.

— Les agents de tous grades de l'administration des contributions directes ont offert une journée de traitement, 1,675 fr. 84 c.

— Les employés du ministère des travaux publics ont versé la somme de 5,850 fr. 25 c. Cette somme est distincte de la retenue que ces employés se proposent d'offrir à la République.

— Les employés de la Préfecture de Lille ont fait don à la République d'une journée de leur traitement.

Les employés des archives départementales du Nord ont suivi le même exemple.

CORRESPONDANCE.

« Aux Gérants de la TRIBUNE.

« Messieurs,

« L'Employé de l'administration des hôpitaux qui vous a priés de publier quelques observations relatives au projet d'association des Employés, ignore complètement que, fidèle à sa promesse, le bureau provisoire qui avait convoqué nos camarades, a fait imprimer et distribuer les statuts dans les différentes administrations ; en particu-

lier pour l'administration des hôpitaux, le secrétaire du bureau provisoire a remis les exemplaires des statuts destinés à cette administration à l'un des Employés de la mairie de Paris qui, sur sa demande, s'était chargé de les faire remettre à l'administration des hôpitaux. Il ne faut donc pas accuser les membres du bureau provisoire d'avoir manqué de courage civil. Si l'administration des hôpitaux n'a pas reçu les statuts, il en reste quelques exemplaires à sa disposition, qu'elle pourra faire prendre au bureau de la Tribune des Employés. D'ailleurs, nous prions l'employé de l'administration des hôpitaux de se reporter à l'article du n° 3 de la Tribune des Employés relativement à l'association fraternelle.

« Les membres du bureau provisoire n'ont pas cru devoir se nommer, leur mission étant toute d'initiative, et devant se terminer aussitôt la constitution du bureau définitif par les délégués des administrations.

« Nous croyons que ces quelques explications suffiront pour prouver que les membres du bureau n'ont pas failli à la ligne de conduite marquée par leur mission même.

« Recevez, etc »

HABILLEMENT ET ÉQUIPEMENT DE GARDE NATIONAL.

F. GODILLOT ET ISNARD, 177, rue Saint-Denis (Bains-Saint-Sauveur).

Chaque vêtement sera fait sur mesure, qui sera prise dans les bureaux de l'administration, pour ne pas déranger Messieurs les employés.

LES PRIX SONT BASÉS COMME SUIT :

VÊTEMENT : Tunique et Pantalon (cuir-laine croisé), Col, Gants et Képy.	80 fr. »
ÉQUIPEMENT : Buffleterie, Shako (avec plaque et pompon), Épaulettes.	40 »
TOTAL.	120 fr. »

Pour le paiement, chacun de Messieurs les Employés s'engagera à une retenue de 15 fr. par mois sur les appointements entrés les mains du caissier de l'administration, et dans le cas où il viendrait à quitter, à y laisser le complément du prix.

Pour paraître prochainement :

PRINCIPES D'ORGANISATION SOCIALE,

(DOCTRINE DE KRAUSE)

PAR ALFRED DARIMON.

1 volume in-18.

« La doctrine de Krause peut être considérée comme l'expression la plus élevée et la plus philosophique de toutes les tendances sociales de l'époque. »

PASCAL DUPRAT.

(Revue Indépendante, novembre 1848.)

Prix : 2 fr. — On souscrit au bureau de la Tribune des Employés, et rue Saint-Benoit, 15, Paris.

Sous presse :

PETIT

DICTIONNAIRE POPULAIRE

DES CHEMINS DE FER,

Contenant la définition simple et précise de tous les mots usités dans cette industrie. — Par un Employé. — Prix : 2 francs.

L'un des Gérants : EL. BRUN.

Montmartre. — Imp. Pilloy frères et comp.